

MÉMOIRE DE SÉCURITÉ

24 avril 2023 - Déplacement à véhicule à assistance électrique



Le saviez-vous ?

Introduction

De nombreux facteurs encouragent les gens à utiliser des moyens de transport alternatifs tels que la bicyclette, les trottinettes électriques ou d'autres véhicules autopropulsés pour se rendre au travail. Les moyens de transport alternatifs contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, par rapport à la conduite d'un véhicule à essence, ce qui profite à tout le monde grâce aux économies supplémentaires réalisées sur le coût du carburant et de l'entretien, et à la promotion de la santé physique et mentale.

L'utilisation de modes de transport alternatifs, qui a considérablement augmenté depuis le début de la pandémie de COVID-19, s'accompagne également d'une augmentation des accidents de la route¹. De même, l'utilisation de véhicules à assistance électrique tels que les scooters électriques, les gyropodes ou les hoverboards apporte son lot de risques et d'accidents.

Règlement

En France, un accident impliquant un véhicule automoteur ou à moteur qui survient entre le travail et le domicile est considéré comme un accident de trajet et sera considéré comme un accident du travail par les enquêteurs.

- Si l'accident est dû à un tiers : l'assurance de ce dernier est responsable de la réparation des dommages.
- Si le salarié cause un dommage à un tiers : c'est l'employeur qui devient civilement responsable des réparations.

Au Canada, la réglementation est encore en cours d'élaboration pour encadrer ces modes de transport. Par exemple, au Québec, un projet pilote encadre la pratique et demande de suivre une formation théorique et pratique, utiliser des routes dont la vitesse est limitée à 70 km/h et porter un casque de protection².

Aux États-Unis, les lois diffèrent d'un État à l'autre et sont encore en cours d'élaboration ; toutefois, en attendant, les véhicules à assistance électrique relèvent de la loi sur la sécurité des produits de consommation³.

Dans le cas des véhicules à assistance électrique propulsés uniquement par un moteur, une assurance supplémentaire peut être obligatoire. Vérifiez votre juridiction pour plus d'informations.

Voyagez sagement

Certaines règles de bon sens peuvent contribuer à limiter les accidents :

- Respectez le code de la route (voir les mémos de sécurité 9 et 16 mai 2022).
- Utilisez les pistes cyclables lorsqu'elles sont disponibles et si la réglementation le permet.
- Limitez les distractions comme les écouteurs.
- Assurez-vous de maîtriser le mode de transport.
- Soyez en bonne condition physique et mentale (être éveillé, ne pas être sous l'influence de stupéfiants ou d'alcool).



Utilisez une protection efficace

- Maintenez votre véhicule en bon état de fonctionnement : feux, freins, avertisseur sonore, etc.
- Portez un gilet réfléchissant la nuit ou lorsque la visibilité est réduite (ex. : brouillard).
- Portez un casque et d'autres protections si nécessaire (genouillères, coudières).

Cas d'entreprise

Les entreprises s'adaptent également et prennent en compte les besoins de leurs employés en matière de déplacements domicile-travail afin de créer des aménagements appropriés, ou sensibilisent le public par des actions telles que⁴ :

- L'élaboration de plans de circulation,
- L'installation d'espaces de stationnement spécialisés,
- La proposition de kits de protection et d'entretien pour ces moyens de transport spécialisés,
- La formation complémentaire à la sécurité routière.

¹ Santé publique France. Vélo et risques d'accident : revue de la littérature scientifique en France et à l'étranger de 1990 à 2016. Extrait de <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2019/velo-et-risques-d-accident-revue-de-la-litterature-scientifique-en-france-et-a-l-etranger-de-1990-a-2016>

² Société de l'assurance automobile du Québec. Trottinettes électriques. Extrait de <https://saaq.gouv.qc.ca/saaq/documentation/projets-pilotes/trottinettes-electriques>

³ Scooter.guide. What are the rules in the US for electric scooters? March 24, 2022. Retrieved from <https://scooter.guide/what-are-the-rules-in-the-us-for-electric-scooters/>

⁴ INRS. Santé et sécurité au travail. Vélo au travail : quel cadre réglementaire ? Extrait de <https://www.inrs.fr/publications/juridique/focus-juridiques/focus-velo-cadre-reglementaire.html>